ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie doivent être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUV[illegible]

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANIT[illegible]
Téléphone : 1235

CHRONIQUE DE FRANCE

Un exemple à suivre

Si la baisse du franc français est pour nous un sujet de graves préoccupations, si la hausse de la lire italienne qui n'avait jamais atteint le pair avec notre monnaie et qui maintenant la dépasse parce que la confiance dans l'avenir italien a été rétablie par le fascisme — est pénible à notre amour-propre national, reconnaissons que nos amis belges sont encore plus éprouvés que nous, et que leur situation est vraiment angoissante.

Alors, en effet, que le franc belge vaut théoriquement le franc français, alors que la vie économique a repris, en Belgique, son intensité et même sa prospérité d'avant la guerre, malgré que les finances publiques se soient sensiblement améliorées, la livre sterling s'est coté, à Bruxelles, jusqu'à 125 francs, au lieu de 103 à Paris. Cet écart de 22 p.c. d'une place à l'autre est considérable. Il ne nous réjouit pas, tout au contraire, et nous en sommes profondément peinés, car nous considérons qu'il est injuste. Du moins, il nous montre que le franc français est encore préféré au franc belge, et cette constatation nous amène à une conclusion d'un autre ordre.

C'est qu'il est vraiment surprenant, qu'en Europe, deux changes surtout, soient l'objet de dépréciations successives, le change de la France et celui de la Belgique tandis que les autres monnaies conservent à peu près leur stabilité. Et pourtant, en Angleterre les choses ne vont pas pour le mieux, puisque les grèves y conduisent tout un long cortège de complications économiques, financières et sociales; [illegible] et la livre sterling y cote 4 dollars 29 cents, en hausse de sept à 8 points depuis quelque temps. Autrement dit, les ultra optimistes, c'est-à-dire les disciples de Leibnitz, estiment que la livre sterling vaut plus en temps de grève que lorsque le travail était général: appréciation singulière en vérité, pour ne pas dire davantage! Pour l'Italie, le change avec le dollar n'a pas varié, et il est plus avantageux maintenant qu'entre le franc et le dollar. Cependant, le déficit du budget ordinaire italien, subsiste, tandis que en France, il a disparu! Puis, la situation est difficile au-delà des Alpes, parce que les prix y sont très supérieurs à ce qu'ils sont en France, et il en résulte que le salaire réel y est plus bas; circonstance défavorable tant au point de vue de la production que surtout pour les exportations. Il n'est pas jusqu'au change autrichien, yougo-slave, roumain, polonais, qui ne soient demeurés stables, bien que là-bas les difficultés soient encore extrêmes, et que nulle part on ne soit certain d'en triompher.

Et les francs français et belges ont perdu 20 p.c. de leur pouvoir d'achat en moins de trois mois!

Cette anomalie ne prouve-t-elle pas, mieux que de longs développements, que ces deux changes sont victimes d'une campagne politique? Et le franc belge est plus attaqué que le franc français, parce qu'on espère influencer le gouvernement belge et l'amener à abandonner son attitude d'accord complet avec la France, en Rhénanie et dans la Ruhr.

En tout cas, le ministère Theunis résiste énergiquement à l'orage, et il a élaboré des propositions qui tendent à défendre le franc belge, de même que M. Poincaré [illegible], a organisé en France la défense du change.

Un communiqué récent nous apprend qu'à Bruxelles, on a décidé de réaliser, cette année, un milliard d'économies. Ce milliard d'économies, ou plus exactement de réduction de dépenses publiques, sera obtenu par un ensemble de compressions effectuées sur tous les chapitres, et représentant un effort vraiment impressionnant.

Songeons en effet, qu'en Belgique, les prévisions de dépenses avaient été arrêtées pour 1924 à la somme de 8 milliards 332 millions. Une amputation d'un milliard équivalant donc à une restriction de 12 p.c. Bref, à Bruxelles, on entend s'imposer des économies à tous les points de vue, sans aucune exception. Et grâce à cet effort on espère, en n'ayant pas recours à l'emprunt, arriver à un résultat tout à fait satisfaisant.

L'exemple de la Belgique ne doit-il pas être pour la France un motif d'émulation? A de nombreux points de vue, les situations de la Belgique et de la France sont comparables: mêmes dévastations dues à la guerre, même nécessité de reconstitution financière, charges d'emprunts équivalentes, attitude commune à l'égard de l'Allemagne, enfin égale dépréciation des changes.

Pourquoi Paris ne calquerait-il pas son attitude sur celle de Bruxelles? Le gouvernement Poincaré prévoit un milliard d'économies sur 35 milliards de dépenses totales, soit un effort de 3 p.c. au lieu de 12 p.c. chez nos alliés: [illegible]

[illegible]

[illegible]

confiance dans le franc et de soulager la situation financière de la France.

Souhaitons donc qu'au Parlement et au Gouvernement, tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du pays comprennent, qu'avec la nécessité d'aller au-delà des propositions qui ont été votées récemment, il est urgent d'envisager certains ajournements de dépenses pour réaliser encore un ou deux milliards d'économies, sinon davantage.

J. L.

L'ERREUR JUDICIAIRE

Le plus célèbre des Avocats d'Assises, Me V. de Moro-Giafferi, défenseur de Caillaux, de Charles Humbert, de Mme Bessarabo, de Landru, a écrit pour "Les Grands Reportages Français" un article sur "L'Erreur Judiciaire" qui fera réfléchir et méditer les Juges, les Avocats et les braves gens de tous les pays. Le voici:

Au rebours de ce magistrat qu'ironise M. Bergeret et qui se flatte de ne l'avoir jamais rencontrée, j'ai vu rôder l'erreur à tous les carrefours de la justice humaine.

Et mon scepticisme attristé s'habitue peu à peu à la reconnaître, tellement que si je croyais à une équité divine je la supposerais faillible, comme nous.

Il n'faut pas rechercher les causes d'erreur, — ce serait une erreur encore! Car en les dénombrant on semble les limiter et leur variété infinie se confond avec la diversité des faits que nous prétendons connaître.

Lorsque notre analyse se plait à les distinguer: subjectives et objectives, nous sacrifions à l'inutile vanité des mots.

Qu'importe l'apparence trompeuse ou l'infirmité des juges yeux?

J'ai cru voir. Je m'égarais.

C'est ma confiance qui est coupable. Méfie-toi de toi-même, toi qui juges les autres.

Mais écartons d'abord la version romantique du magistrat félon qui sacrifie l'innocence. Ce barbare a disparu du cadre moderne. Le contrôle de l'opinion lui a donné la chasse. Il n'encombre plus les prétoires. Si l'interlocuteur de M. Bergeret a voulu dire qu'il n'a pas connu le juge prévaricateur, j'approuve son optimisme.

Quelque exception — rarissime — ne change rien à la règle.

D'une façon générale on doit proclamer que l'intention criminelle est toujours étrangère à l'erreur du jugement.

La statistique, hélas, y trouve son compte et le juge vertueux cause plus de désastre que le vieux forban d'autrefois rendant les arrêts.

..."selon que vous serez puissant ou misérable"...

A la vérité le vice endémique de notre justice réside dans l'anachronisme de l'oeuvre qu'elle accomplit. Elle ne statue pas dans la vision directe du crime: elle essaie d'abord de le ressusciter. Comment s'y soustraire? Voudrait-elle prononcer sur place? L'équilibre manquerait à son émotion. Elle reconstitue et cette architecture d'hypothèses-étayées de déductions aboutit à l'échafaudage baroque d'un monument toujours factice.

J'ai assisté, combien de fois, à ce mode d'information, le plus simple dirait-on et le plus complet: **reconstituer la scène**. J'ai toujours été frappé de son indigence. Autant peindre un paysage, en négligeant la lumière.

Mais que penser des procédures ordinaires où se joue l'imagination: enquête, expertise, interrogatoire, sans parler de cette éloquence qui emprunte à la fantaisie son mensonge, toujours candide?

Chaque effort achemine le juge crédule vers une fraction de la vérité et personne ne s'avise que la vérité incomplète, n'est jamais que contraire à la vérité.

Les témoins ont juré d'être sincères. On croit les croire. Que vaut leur parole? Je m'excuse d'être doctrinaire: leur parole ne vaut rien. Parfois ils mentent. Le plus souvent ils "disent vrai" mais alors c'est une vérité qui s'apprête à en créer d'autres.

Faites l'expérience. Vous n'aurez pas le soin d'installation scientifique comme le philosophe suisse qui interrogeait vingt élèves sur l'apparition d'un masque et groupait vingt réponses plus hétéroclites que le manteau d'Arlequin. Demeurez attentif aux drames de la rue. Approchez-vous d'une foule qui vient d'assister à un accident. Recueillez les témoignages. Notez les divergences et dites-vous qu'un Tribunal jugera...

Il arrive que l'habileté du juge triomphe aux résultats d'un interrogatoire. Voici les aveux. L'erreur est impossible? Attendez! Pas encore! car vous ne savez pas, vous ne saurez jamais, de quel fond ténébreux jaillit cette lumière. Tous les professionnels ont connu l'histoire de cette pauvre jeune fille qui s'avoua coupable, par lassitude, pour en finir, quoiqu'innocente et mon ami Flory conseiller à la Cour, n'était pas comme moi tenu au secret. [illegible] cette anecdote d'il y a vingt ans [illegible] [illegible] assassinat [illegible] [illegible] Flory [illegible] Je reste sceptique. [illegible]

manque: les mobiles, la rencontre, la bagarre, les coups portés. Mieux encore: l'arme qu'il faut chercher là-bas, dans tel égout - et qu'on retrouve. C'était "pour rire" - et la farce tragique dura jusqu'au bagne!

On écrirait des volumes sur les expertises. Le juge qui s'en remet à l'expert s'engage dans le labyrinthe et son fil est condamné. La science est une hypothèse. Mais l'expert est un savant qui débite la certitude. Il suppose. Il déduit. Il calcule. Il affirme. Et le juge prononce avec sérénité.

Heureux lorsque le préjugé professionnel n'embarrasse pas l'avis éclairé du "spécialiste".

J'ai connu un aliéniste qui avait un critérium: le sujet avoue-t-il qu'en montant l'escalier il double les marches? C'est un **fou**. Dit-il naïvement qu'il n'en manque pas une? Voilà un être sain, lucide et équilibré.

Les reflexes sont un autre signe.

Et l'asymétrie faciale.

L'enseignement d'école professe un distinguo souvent risible — et toujours triste!

Le plus grand danger réside dans une "tendance". Il y a des experts généralement favorables à l'accusation. Je n'insinue pas qu'ils sont partiaux. Insensiblement ils en viennent à adopter les versions les mieux accueillies. On ne les "commettrait plus". C'est humain.

Les experts en écriture sont de bonnes gens. Leur science a perdu de son autorité depuis certaine affaire... On les consulte "à titre de renseignement". Ils renseignent de leur mieux. Neuf fois sur dix ils se trompent. Et c'est demi mal... si par hasard un témoignage flottant ne vient les raffermir. Alors tout s'enchaîne "les données de l'instruction concordent avec les données de l'expertise." Terrible formule: une déduction hasardeuse, un témoignage douteux, une expertise. Trois zéros font un chiffre et parfois un chiffre fort.

Dans un couloir du Palais à Paris, dans un coin discret, très discret, sous verre on réunit les sentences de la Cour Suprême qui révisent les arrêts.

Vous qui passez par là, un jour, daignez les lire. Lisez les dates. Comptez les années qui séparent l'arrêt définitif, de la révision tardive. Ce fut le temps du désespoir. Recueillez-vous. Celui-ci, dans l'intervalle, est mort là-bas, en prison, au bagne peut-être. Je n'ose écrire sur l'"échafaud" et pourtant...

Ce sont les fastes de l'erreur!

N'accusez personne. **On** s'était trompé. L'opinion ameutée criait vengeance. Les témoins croyaient avoir vu. Les experts croyaient savoir. Le juge croyait à la certitude...

L'erreur est inévitable. On ne peut l'écarter qu'en la sachant possible et toujours présente dans l'ombre de notre pauvre clarté.

V. de MORO-GIAFFERI
Avocat à la Cour de Paris
Député de la Corse

LA FIN DE L'ETAT DE SIEGE EN ALLEMAGNE

L'Allemagne, qui était dans un désordre extrême à l'automne de 1923, a en grande partie rétabli ses affaires. Il est rare, en politique, que les causes aillent jusqu'au bout de leurs effets. A mesure qu'elles agissent, on dirait que des forces antagonistes se développent et, progressivement, les annulent. Le résultat est que l'histoire enregistre le plus souvent des oscillations limitées. En ce qui concerne l'Allemagne, ne paraissait-elle pas, vers septembre dernier, à la veille de se dissoudre? Or, que voyons-nous aujourd'hui? Le change stabilisé, le calme rétabli, la balance commerciale redevenue positive, le budget remis en équilibre, les négotiations poursuivies selon un cours régulier. Le symbole de cette amélioration est la suppression annoncée de l'état de siège. Créé le 26 septembre 1923, il prendrait fin avec le mois en cours.

Que l'équilibre allemand soit encore très fragile, c'est trop certain. Si la guerre civile qui menaçait d'éclater, est provisoirement éteinte, les partis d'extrême droite et d'extrême gauche restent prêts au combat. A droite, Ludendorff a déclaré que le coup d'état n'était pas. A gauche, les communistes ont livré le 13, à Stettin, un combat où il y a eu un mort et sept blessés. Si, comme on le dit, il y a trois millions de chômeurs en Allemagne, le désordre peut renaître à chaque moment.

Cette reprise d'équilibre, pour vacillante qu'elle soit a eu aussitôt sa répercussion sur la politique étrangère. Deux phases sont parfaitement distinctes. Au moment du plus grand péril, l'Allemagne a été contrainte de faire une large concession; elle a cessé la résistance passive en Rhénanie et dans la Ruhr. C'est cette manoeuvre qui l'a remise à flot. Aussitôt renflouée — et c'est la seconde phase — elle a tenté de reprendre son avantage, et elle a recommencé la lutte diplomatique avec ce mélange surprenant de faux calculs, de bonne foi étalée, de ruses sournoises, de condamnations à retard, qui sont sa politique même. A quel moment placer ce retour offensif? On négociait encore à la fin d'octobre la création de la banque rhé-

(A suivre sur la page 2)

LES DEUX LETTRES

Sur l'initiative du gouvernement français, les lettres échangées entre M. McDonald et M. Poincaré ont été mises sous les yeux du public. Le public a donc le devoir de les lire attentivement et de les apprécier en toute indépendance.

La lettre de M. McDonald est composée [illegible] une introduction et une conclusion [illegible] deux des idées importantes [illegible] deux développements [illegible] de transition. [illegible] M. McDonald.

[illegible] M. McDonald [illegible] dans [illegible] entre son pays et la France. Quel genre de progrès [illegible] l'explique [illegible] dans les [illegible] le gouvernement [illegible] de tout le problème.

M. McDonald [illegible] dans le premier de ses deux grands développements. Il [illegible] griefs et les [illegible] de ses compatriotes se croient en droit d'avoir contre la France. Tout y passe: les prétendues ambitions que la France chercherait à **réaliser depuis 1918, l'état des** paiements de 1921, le tort occasionné au commerce anglais par la tension franco-allemande, le soi-disant dessein qu'aurait la France de ruiner l'Allemagne, le de dominer l'Europe, le développement de l'aviation française, les prêts de la France aux puissances de la Petite Entente, le non-paiement des dettes interalliées. Cette partie de la lettre n'est naturellement pas la plus agréable à lire.

Mais M. McDonald n'a exposé cette situation [illegible] que pour suggérer aussitôt le remède. C'est ce qu'il explique dans sa transition. Il invite M. Poincaré à l'aider pour rassurer l'opinion publique des deux pays. Tout en rappelant que ces questions de la Ruhr, de l'occupation rhénane et du Palatinat doivent être réglées "sans retard", il propose de s'entendre d'abord sur les buts essentiels.

C'est là qu'il entre dans le second de ses grands développements. Cette fois il ne présente plus ses observations comme l'expression du sentiment populaire, [illegible] qu'il puisse être. Il formule désormais l'avis du gouvernement britannique, dont il est le chef. Il traite d'abord la question de la sécurité, question que l'Angleterre d'après lui, conçoit d'une manière plus large que la France. Il indique que [illegible] internationales à prendre pour le maintien de la paix [illegible] [illegible] Société des Nations [illegible] [illegible] l'application de [illegible] traite ensuite le problème des réparations. La encore la conception britannique [illegible] plus large que la conception française, car c'est [illegible] de ses marchés extérieurs que l'Angleterre a besoin de réparer. Mais M. McDonald n'approfondit pas encore: il pense qu'on doit attendre le rapport des experts. Il compte cependant qu'on trouvera bientôt une solution satisfaisante pour la France et pour l'Angleterre [illegible] le problème complexe des dettes interalliées. [illegible]

(A suivre en page 2)

LES DEUX LETTRES

(Suite de la page 1)

tions européennes et [illegible] s'adresser, dans les conditions plus avantageuses aux Etats-Unis.

Arrivant alors à sa conclusion, M. McDonald reprend [illegible] excellente qui a déjà paru à plusieurs reprises dans sa lettre, que la France et l'Angleterre, sans se perdre dans les détails, se mettent d'accord "en pleine sympathie pour leurs besoins respectifs et avec le sage souci des intérêts du monde entier." Sans cette entente générale entre la France et l'Angleterre, l'on ne pourra porter remède à la situation de l'Europe."

Telle est [illegible] l'enchaînement la lettre de M. McDonald. Une fois qu'on a retenu le plan, l'on mesure aisément la portée de la réponse rédigée par M. Poincaré.

Le chef du gouvernement français s'applique à réfuter les griefs et les soupçons répandus dans une partie de l'opinion britannique et à déclarer comme M. MacDonald que l'entente anglo-française est indispensable aux deux pays ainsi qu'au monde entier. Nous ne nous aventurons pas à résumer l'argumentation défensive de M. Poincaré; elle est si précise et si serrée qu'elle est en quelque sorte [illegible] [illegible]

Si l'on veut bien se rappeler maintenant les différentes parties de la lettre écrites par M. McDonald, on remarquera toutefois que l'une d'entre elles ne paraît pas avoir d'équivalent dans la réponse française. Au sujet de la sécurité et des réparations, M. McDonald exprimait la pensée du gouvernement britannique et non plus "les sentiments populaires" [illegible] quelques pensées nouvelles ou tout au moins renouvelées. Sans doute le chef du gouvernement français y répond. Il [illegible] chemin faisant, des experts, des dettes interalliées et du rôle prépondérant que peut jouer la Société des Nations. Il fait entendre chose importante que l'occupation de la Ruhr [illegible] paiements et que l'occupation rhénane prendra fin quand les conditions marquées par le traité seront remplies et quand

notre sécurité sera garantie. "Mais il faudrait en plus, "franchir une nouvelle étape."

"Le peuple français désire la sécurité", écrit M. McDonald. La France aspire, répond M. Poincaré, "à l'établissement définitif de sa sécurité." Cette manière de présenter la question nous paraît incomplète. La Grande-Bretagne est un Etat insulaire qui peut concevoir sa propre sécurité comme une chose à part, comme un avantage acquis quand même d'autres Etats européens ne seraient plus en sécurité. La France au contraire est un Etat continental qui, n'étant protégé par aucun obstacle infranchissable à l'endroit même où il est limitrophe d'un voisin puissant et guerrier, ne peut maintenir sa sécurité que si d'autres nations européennes conservent [illegible] C'est pourquoi la question de sécurité ne consiste pas seulement pour la France à savoir si une certaine région de l'Europe sera démilitarisée. Une petite [illegible] deviendrait illusoire si certains changements se produisaient dans d'autres régions de l'Europe.

La sécurité de la France ne peut être garantie. C'est ce qui impose à notre pays une tâche difficile, mais ce qui lui donne aussi un goût permanent pour l'altruisme et pour la solidarité — que si d'autres frontières sont également assurées contre tout acte de violence. Il ne suffit donc pas de demander si la France se contentera de telle ou telle sauvegarde locale. Il faut demander en outre et plutôt en premier lieu si le gouvernement britannique est résolu à exiger qu'aucune frontière européenne ne puisse être modifiée par un coup de force. Le jour où l'Angleterre aura manifesté sa volonté en ce sens comme elle le peut facilement grâce à la Société des Nations, l'on aura franchi une grande étape vers la paix définitive.

Quant aux réparations, il ne suffit pas non plus de dire que leur paiement est conciliable avec la restauration des marchés européens et d'ajouter que l'intérêt français et l'intérêt britannique, l'un tendant à obtenir des paiements et l'autre à retrouver des clients, ne peuvent être satisfaits que par les mêmes moyens. Tout cela est vrai, mais tout cela n'est qu'une partie de la vérité. Pour éviter des déceptions qui créeraient de nouvelles rancunes, il faut se souvenir en outre que l'Angleterre ne retrouvera pas assez de débouchés sur le continent, si l'on ne s'arrange pas pour égaliser les charges qui pèsent sur la production industrielle de l'Allemagne et des autres pays, et pour relever le "standard of living" des ouvriers allemands au niveau indispensable aux travailleurs des autres nations. Le règlement des réparations sera l'occasion de réaliser ce programme d'équilibre industriel et de la paix sociale. Si l'Angleterre veut bien en convenir, ce sera encore un grand progrès.

(Le Temps)

TROP NERVEUX POUR DORMIR.

Les "Fruit-a-tives" lui Procurèrent un Sommeil Réparateur.

Cela paraît presque un miracle que le jus des fruits, sous une forme quelconque puisse surmonter l'insomnie ou le manque de sommeil. *Pourtant les "Fruit-a-tives" qui sont tirés du jus des pommes, des oranges, des figues, des pruneaux et de brugnes, produisent ce résultat.*

"Je souffris de mauvaise digestion et de maux de tête et je devins si nerveux que je ne pouvais plus dormir. Je fis l'essai des "Fruit-a-tives" et maintenant ma digestion est bonne, les maux de tête ont disparu et mon sommeil est parfait," écrit Monsieur Hector Desjardins, 104 rue Shepherd, à Montréal.

Si vous ne dormez pas bien, si vous êtes nerveux et souffrez de mauvaise digestion, prenez des "Fruit-a-tives".

50c la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25c. Chez les marchands ou de Fruit-a-tives Limitée, Ottawa, Ont. et Ogdensburg, N. Y.

LA FIN DE L'ETAT DE SIEGE EN ALLEMAGNE

(Suite de la Page 1)

[illegible] et Berlin envisageait comme possible l'autonomie de la Rhénanie. Le revirement se place donc un peu plus tard dans les derniers temps de 1923.

Le faux calcul, qui ne manque jamais, a été de spéculer sur l'avènement des travaillistes anglais. Ils ont bien déclaré qu'ils souhaitaient l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations; c'est là un maigre réconfort, car cette admission signifierait une nouvelle adhésion au traité de Versailles. D'autre part, les travaillistes n'ont nullement orienté la pointe de leur politique contre la France. L'Allemagne a jugé nécessaire de stimuler leur zèle. De là, les incidents du Palatinat. N'y cherchez pas d'autre motif. Dans cette province, qui était parfaitement tranquille à la fin de l'automne dernier, on a vu tout à coup une série d'attentats exécutés sur un mot d'ordre par des coupe-jarrets venus d'Allemagne. Le 9 janvier le chef des séparatistes du Palatinat, Heinz est assassiné à Spire. L'Allemagne compte, évidemment, à la faveur du désordre, brouiller la France et l'Angleterre. La France para le coup en montrant un très large esprit de conciliation et en acceptant la mission Clive. L'Allemagne essaie de rallumer la querelle en faisant porter à Paris, par M. Von Hoesch, des protestations d'un ton presque insolent. [illegible]

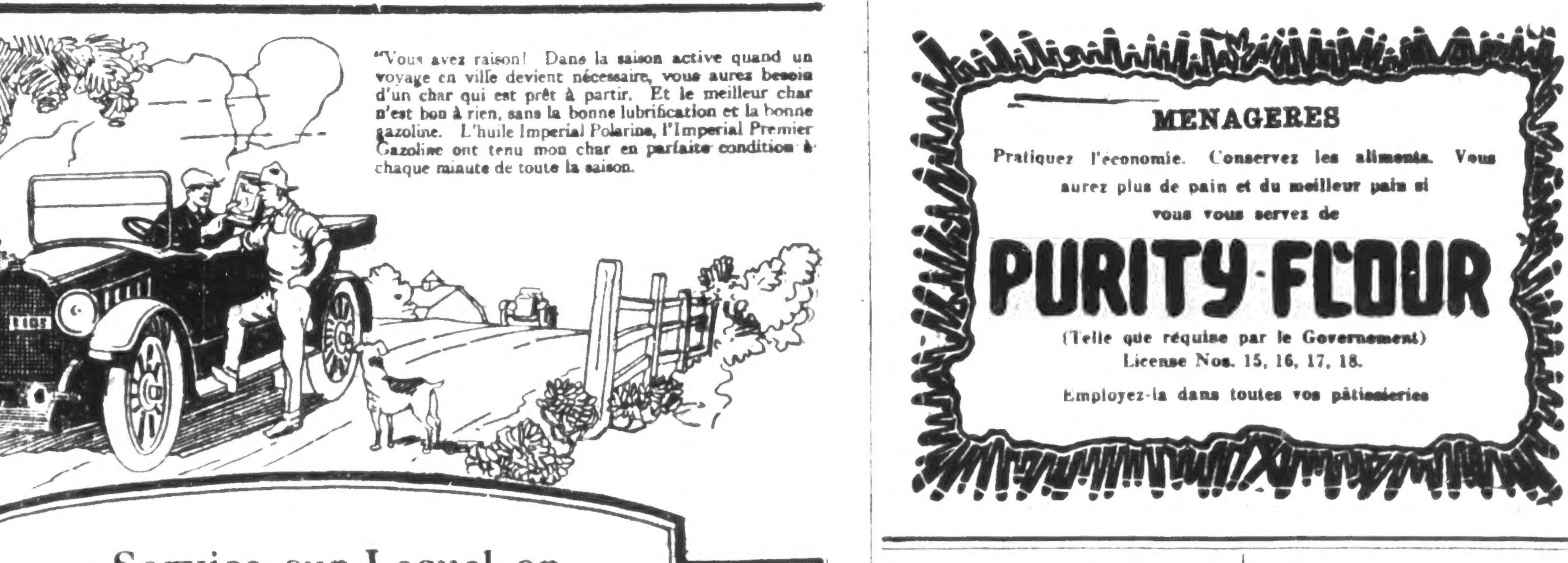
H. [illegible] BIDOU





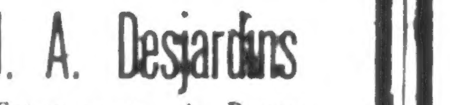


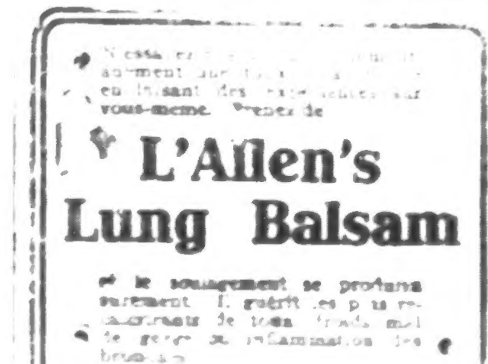














SAINT FRANCOIS DE SALES JOURNALISTE

Le médecin Théophraste Renaudot fut-il le père du journalisme? Le docteur Cabanès lui conteste cette paternité.

Quand Renaudot vint fixer sa résidence à Paris, appelé, dit-on, par Richelieu en personne, les "nouvellistes" faisaient circuler des gazetins manuscrits, des "gazetins".

Ces feuilles volantes étaient une innovation? Non, répond le docteur Cabanès. Les nouvellistes avaient eu un précurseur en saint François de Sales avec ses "Controverses" publiées en 1595 et 1596. Voici, à ce sujet, la lettre de Mgr Piccard écrite à M. Cabanès et que publie la Revue Mondiale:

François était encore au château des Alinges, d'où il descendait à Thonon pour prêcher le plus souvent possible. Il fréquentait en même temps le château de Marcloz (à 3 kilomètres de Thonon), alors habité par Noble Charles de Vidomme, seigneur de Charmoisy qui suggéra à l'apôtre d'écrire à MM. de Thonon les raisons qu'ils ne voulaient écouter, parce qu'on lirait certainement par curiosité (surtout les femmes) les écrits catholiques condamnés par les ministres protestants. François réfléchit quelques jours et se décida à entreprendre le journal, le 7 janvier 1595, tout en

(A suivre en page 4.)



POUR VOS TRAVAUX D'IMPRIMERIE



L'Imprimerie est un Art

Dans l'imprimerie comme tous les métiers d'art il y a un cachet spécial a donner au travail. Cet art ne s'achète pas et surtout ne s'improvise pas, il s'acquiert après de longues années de travail. Il faut savoir donner à tel ou tel ouvrage, telle ou telle apparence; par exemple une carte d'affaire qui sera disposée comme un prospectus, ou une entête de lettre qui ressemblera à une affiche, non seulement ne frappera pas l'attention mais choquera l'oeil. Il est reconnu qu'une annonce bien faite, une conception originale dans la confection d'un programme, ou d'un travail de fantaisie attire l'attention et rapporte des profits certains. Nous nous efforçons de donner à notre clientèle ce cachet dans l'exécution de leurs travaux et pour cela nous n'épargnons pas notre peine. Nos clients nous trouverons toujours prêts à leur faire des suggestions, ou faire des ébauches et nous garantissons une originalité parfaite dans la disposition typographique, une apparence luxueuse dans les couleurs et l'impression, et avec cela un service rapide et des prix convenables. Ceux qui ont bien voulu nous donner une commande d'essai dans le passé sont maintenant devenus nos meilleurs clients.

Ecrivez pour nos prix avant de placer vos commandes

Nous ne spécialisons dans aucune ligne en particulier, mais nous satisfaisons dans toutes

ENTETES DE LETTRES — BILLETS DE TOMBOLA
LISTE DE PRIX — LIVRES — PUBLICATIONS — PROGRAMMES
RELEVI DE COMPTE — CARTES D'AFFAIRES
CIRCULAIRES — AFFICHES — ENVELOPPES — FACTURES
ET AUTRES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

TRAVAUX POUR MUNICIPALITE

ROLES D'EVALUATION — LISTES D'ELECTEURS
RAPPORTS FINANCIERS ET REGLEMENTS
ET AUTRES FORMES DE COMPTABILITE



Les ateliers de notre imprimerie ont un outillage moderne permettant de donner a notre clientele le maximum de satisfaction, des prix moderes et un service irreprochable.

"LE MANITOBA"

42 Aveuue Provencher, St-Boniface, Manitoba

UN NOUVEAU RICHELIEU

Mgr Ignaz Seipel, Chancelier d'Autriche, est acclamé comme le sauveur de son pays.

Vienne. — Lorsque Mgr Seipel, prêtre autrichien et chef du parti social-chrétien de l'Autriche, fut nommé chancelier fédéral d'Autriche, les finances de l'Etat étaient sur le point de s'effondrer presque totalement. La population (6 millions) était au désespoir. Pas de travail dans le pays et la famine régnait. Nul ne savait à quelles catastrophe il y avait lieu de s'attendre.

Lorsque Mgr Seipel prit la direction du pouvoir, on se demanda en plusieurs milieux: "Sera-t-il le Richelieu de son peuple?" Salué ironiquement par le parti de l'opposition qui se moquait d'un gouvernement clérical, Mgr Seipel se mit à l'oeuvre sans tenir compte des murmures et des démonstrations haineuses qu'il rencontra. Tous ont pu voir comme ce "prêtre," qui est en même temps un grand homme d'Etat, a réussi à sauver l'Autriche de la catastrophe imminente et en faire un Etat florissant dont la capitale, Vienne, est redevenue le centre de la culture et des arts dans l'Europe Centrale.

Monseigneur Seipel fut celui qui déclara, au moment psychologique, que le problème de l'Autriche soulèverait de nouveau la question de l'Europe centrale, au cas où les puissances ne voudraient pas régler définitivement la question de l'Autriche. Mgr Seipel accompagna ses paroles de faits et se mit immédiatement en route pour les capitales de l'Europe, pour expliquer aux chefs des gouvernements que l'effondrement de l'Autriche mènerait à une répartition du pays entre les Etats voisins et déchainerait de nouvelles guerres en Europe. Mgr Seipel exposa la situation d'une manière si convaincante que les grandes Puissances s'empressèrent de faire tout leur possible pour assurer l'existence de l'Autriche. La Société des Nations intervint et l'accord de Genève fut conclu, accord qui décidait le relèvement de l'Autriche avec l'aide du monde entier. L'Amérique participa pour la première fois depuis la fin de la guerre mondiale à une oeuvre de relèvement financier d'un Etat. On connait les brillants résultats de l'emprunt de la Société des Nations pour l'Autriche et on sait que grâce à la poigne énergique de Mgr Seipel, toutes les espérances se sont vues réalisées. On cite partout comme modèle l'Autriche, qui près d'un complet effondrement financier s'est en peu de temps relevée et a consolidé sa situation, la couronne étant effectivement la monnaie la plus stable depuis un an.

Le peuple autrichien doit donc son salut au brillant homme d'Etat qu'est Mgr Seipel. Le peuple le sait, et on peut dire que tout le monde, sans distinction de parti, admire ce prêtre qui jouit aussi d'une renommée universelle. Il est vraiment devenu le second Richelieu. Quelle n'a pas été la surprise lorsqu'il fit annoncer il y a quelques jours par son ministre des finances que l'indépendance financière serait rétablie dans les deux ans prévus, que les finances du pays seraient de nouveau équilibrées et que l'Autriche jouirait de nouveau de son indépendance financière et ferait ainsi honneur à l'Europe.

Il est bien entendu que l'Autriche ressuscitée présente aussi de mauvais côtés. Le Viennois a de tout temps été léger et assoiffé de plaisirs. Vienne a toujours été la ville de la valse et des plaisirs et cet état n'a fait qu'augmenter au cours des deux dernières années; on y a l'impression d'un carnaval continuel.

Le prêtre s'est révélé en ce moment et a rappelé au peuple autrichien qu'après le carnaval vient le carême et qu'on ne doit pas oublier le côté sérieux de la vie. Il tint un discours en soulignant sa qualité de prêtre et en déclarant qu'après avoir assaini les finances, il voulait maintenant assainir les âmes de son peuple. Mgr Seipel a par de puissantes paroles touché le coeur de son peuple lui enjoignant de ne pas se livrer avec excès aux joies de ce bas monde et de se refréner. C'est dans une réunion publique que Mgr Seipel tint ce discours prouvant une fois de plus qu'il n'est pas seulement un politicien et un homme d'Etat, mais aussi moraliste de son peuple.

Partout où Mgr Seipel, prêtre et homme d'Etat, paraît en Autriche il est acclamé à grands cris. On le salut aussi avec profond respect comme prêtre. L'étranger honore également en cet homme, sa simplicité, car il vit de même qu'auparavant sa modeste vie de couvent.

Le ministre autrichien des finances, M. le Dr. Kienbock, a fait des communications, au sujet du développement de la situation financière de l'Autriche qui ont fait sensation, vu qu'il annonce pour l'année 1925 le rétablissement de l'équilibre financier de l'administration autrichienne et la fin du contrôle étranger des finances en Autriche. Les déclarations du ministre des finances sont une réponse à celle faites par le Dr. Zimmermann dans son dernier rapport au sujet de la situation de l'Autriche. Le Dr Kienbock a, sur la base de tous les chiffres officiels importants, fait des communications sur la fin du relèvement de l'Autriche en 1925, et il est curieux de voir avec quelle assurance le Dr Kienbock a fait d'importantes déclarations aux créanciers étrangers. Le ministre des finances a ajouté ce qui suit aux communications sur la fin du contrôle des finances:

"L'Autriche aura, en 1925, si les conditions en Europe le permettent, un budget équilibré. Les crédits de la Société des Nations ne seront pas encore épuisés au commencement de l'année 1925 et on doit se rendre compte comment se fera l'administration à l'avenir. Une stabilisation définitive de [illegible] devra être assurée. Le commissaire général, Dr. Zimmermann, a, dans son dernier rapport, [illegible] que le projet de réforme convenu avec les délégués de la Société des Nations, en novembre 1922, ne pouvait être modifié qu'avec le consentement des parties contractantes. L'Autriche devra donc entrer en négociations en lieu compétent pour dresser un nouveau projet économique et on doit à cet effet être persuadé que les perspectives favorables qui s'ouvrent à l'Autriche ne présentent de chances de réalisation que si l'on reste fermement dans la voie actuelle de l'administration autrichienne.

"Un coup d'oeil sur la situation financière de l'Autriche suffit pour confirmer ces prévisions que l'Autriche espère voir réalisées en 1925.

[illegible] 1923 [illegible] un déficit de 1,000 milliards [illegible] 700 milliards [illegible] 700 [illegible] 2,300 milliards. Pour l'année 1924 [illegible] déficit de 836 [illegible] 1924 encore 475 milliards [illegible] un excédent. Dans ces conditions la fin de cette année aboutira au relèvement total. L'Autriche présentera bien entendu dans ces conditions un budget équilibré en 1925 [illegible]

[illegible] Dr Zimmermann ne me semblent pas être exact. Le commissaire général a prétendu que la charge des impôts est de 1561 francs or [illegible] par la personne qu'elle ne l'était en 1913. Si l'on compte la charge revenant par personne sur le territoire de l'Autriche actuelle [illegible]. La charge des impôts comporte [illegible] par personne qu'avant la guerre. Cette charge doit [illegible] des conditions économiques [illegible] être considérée comme [illegible] Par un retour des conditions normales les revenus augmenteront également. Le montant des recettes de l'Etat en Autriche n'est vraiment pas exagéré et correspond aux progrès économiques.

En ce qui concerne la diminution des dépenses, le Dr Kienbock [illegible] la réduction du personnel [illegible] [illegible] l'Autriche en 1925.

SAINT FRANCOIS DE SALES

(Suite de la page 3)

disant qu'il eut préféré estre ouy, car les paroles en bouche sont vives, et sur le papier elles sont mortes. Il écrivit donc des lettres à MM. de Thonon, renfermant la défense de la religion catholique et la réfutation des doctrines protestantes. Ses amis, le seigneur de Charmoisy, Claude Marin, procureur fiscal; le juge-mage, Claude d'Orlier, Mme Dufoug du Money et autres, en faisaient force copies, qu'ils distribuaient dans les familles ou qu'ils collaient aux murs des rues ou des places publiques. Ces feuilles éparses, écrites ou composées pendant deux ans environ, ont fourni le livre des Controverses...

On sait que le Souverain Pontife dans une récente encyclique a désigné saint François de Sales comme le "patron des journalistes chrétiens".



CITE DE ST-BONIFACE

Avis Re-Vente pour Taxes

La vente des terrains pour arrérages de taxes aura lieu vers le 8 mai prochain.

Tous les terrains sur lesquels il y aura plus d'une année d'arrérages seront vendus à cette date; la liste est déjà complétée et sera publiée prochainement. Si vous avez des paiements à faire veuillez communiquer avec le Trésorier avant cette date afin d'éviter les frais.

Le Trésorier est autorisé à recevoir des paiements en à compte.

H. D. de MOISSAC.
Trésorier.

AVIS

Pour indiquer aux gens la location des boites d'alarme, la nuit, on a peinturé un cercle rouge sur le globe d'arche le plus près de l'intersection des rues où on trouvera ces boites. Les boites d'alarmes à feu ne sont pas placées sur les mêmes poteaux que les lampes d'arche, mais à un des quatre coins de cette intersection. Cela sera d'une grande utilité pour les personnes qui auront besoin du département à feu la nuit. Faites-vous un devoir de connaitre la boite d'alarme la plus près de chez vous.

DEPT. DE FEU EN CHEF